

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 AVRIL 2022 – 19H00

Salle des fêtes – St Martin en Haut

Membres présents : Michel BONNIER (Aveize), Michel JUNET (Brullioles), Michel VENET (Brussieu), Marie-Luce ARNOUX (Chambost-Longessaigne), Alain VIRICEL (Châtelus), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Philippe BONNIER (Coise), Benoît VERNAISON (Duerne), Patrice CARTERON (Grammond), Didier BLANCHARD (Grézieu le Marché), Gilles CHAVEROT, Christelle SEVE (Haute-Rivoire), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Michel RAMPON (Longessaigne), Bernard CROZIER (Maringes), Philippe GARNIER (Meys), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Jean-Marc GOUTAGNY (Pomeys), Patricia BLEIN (St Clément les Places), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), Gilbert MOSNIER (St Genis l'Argentière), Pierre VARLIETTE (St Laurent de Chamousset), Régis CHAMBE, Monique CHARDON, Nathalie FAYET, Jean-Luc GUYOT (St Martin en Haut), Agnès GRANGE, Dominique MEZARD MOSTFA (St Symphorien sur Coise), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine), Karine BERGER, Olivier VIALLO (Ste Foy l'Argentière), Guy SAULNIER (Souzy), Nicolas FAVRICHON (Villechenève), Raphaël MORETON (Viricelles), Jean-Christophe FARJON (Virigneux)

Membres excusés : Alain FRANÇON (Brullioles), Catherine LOTTE (Brussieu – pouvoir à Michel VENET), Fabrice BOUCHUT (Larajasse), Isabelle GOUBIER (Les Halles), Blandine THEVENON NICOLI (Maringes), Michel GOUGET, Laura JOURNET (Montrottier), Chantal YVOREL (St Genis l'Argentière), Yvette BRETONNIER (St Laurent de Chamousset), Jérôme BANINO (pouvoir à Régis CHAMBE), Eric MICHELOT (St Symphorien sur Coise – pouvoir à Agnès GRANGE)

Membres absents : Claude GOY (Larajasse)

POLITIQUES CONTRACTUELLES

Approbation de la convention de portage LEADER en vue de la candidature LEADER 2023/2027

Le Conseil communautaire,

- Vu la nouvelle programmation pour la période de 2023/2027
- Vu la consultation de la Région lancée sous forme d'Appel à Candidatures
- Considérant les nouveaux critères fixés par la Région

- Considérant le souhait des élus locaux représentatifs des GAL rhodaniens retenus sur la période 2014/2020 de se regrouper et de travailler ensemble, et donc de déposer une candidature commune
- Considérant la désignation de la CCMDL comme structure porteuse de la candidature
- Considérant le choix de recruter un bureau d'études pour accompagner dans l'élaboration de ladite candidature

A l'unanimité des membres présents,

VALIDE la participation de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais à l'élaboration de la candidature LEADER 2023/2027,

APPROUVE la convention et le portage de la candidature par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais pour le compte des collectivités impliquées dans la démarche,

DESIGNE deux conseillers communautaires pour représenter la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais aux instances mises en place dans le cadre de l'élaboration de la candidature LEADER, à savoir Mme Marie-Luce ARNOUX et M. Régis CHAMBE,

APPROUVE le budget dédié à l'élaboration de la candidature,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à celle-ci.

Demande de subvention DSIL pour la rénovation énergétique des bâtiments communautaires

Le Conseil communautaire,

- Vu la nécessité de rénover des bâtiments communautaires considérés énergivores
- Considérant la possibilité de solliciter une subvention DSIL auprès de l'Etat

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le plan de financement du programme travaux pour la rénovation énergétique de la maison du numérique,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de DSIL pour financer ledit projet,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Mise en place du Bus France Services - Demande de subventions Caisse des dépôts et DSIL

Le Conseil communautaire,

- Considérant l'accès aux services publics en milieu rural comme une des priorités du projet de territoire approuvé en juillet 2021
- Considérant l'intérêt d'apporter le service France services au plus près des habitants via un véhicule spécialement aménagé
- Considérant l'aide financière proposée par l'Etat à travers l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour financer le projet

A la majorité des membres présents (35 pour et 3 abstentions),

APPROUVE l'opération de mise en place d'un bus France Services,

APPROUVE la demande de subvention déposée au titre de la DSIL pour un montant maximum de 30 000 €,

APPROUVE la demande de subvention déposée au titre de la Banque des territoires pour un montant maximum de 30 000 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif aux présentes demandes de subvention.

BATIMENT ET PATRIMOINE

Création d'une équipe dédiée à l'entretien des bâtiments communautaires

Le Conseil communautaire,

- Vu le nombre important de bâtiments communautaires à entretenir
- Considérant la nécessité de pouvoir intervenir rapidement pour certains travaux
- Considérant la nécessité d'agir en préventif pour prévenir le vieillissement prématuré des bâtiments communautaires
- Considérant l'opportunité de locaux disponibles à partager avec l'équipe technique de la zone de loisirs de Hurongues : locaux situés zone de Clérimbert à St Symphorien sur Coise, devenus vacants depuis le 1^{er} mars 2022 avec le rassemblement de l'équipe de collecte des déchets sur le site du centre de transfert à Ste Foy l'Argentière

A la majorité des membres présents (35 pour et 3 abstentions),

APPROUVE la création d'une équipe dédiée à l'entretien des bâtiments communautaires, équipe composé de deux agents au démarrage,

DIT qu'un bilan intermédiaire sera réalisé entre 6 mois et 1 an après la mise en place du service pour le recrutement d'un 3^{ème} agent,

CREE les postes suivants modifiant ainsi le tableau des effectifs :

- 2 postes d'adjoint technique à temps complet,
- 1 poste agent de maîtrise à temps complet.

ECONOMIE

ZA Les Plaines à St Martin en Haut – actualisation du prix de vente des terrains

Le Conseil communautaire,

- Vu le coût du portage financier supporté par la CCMDL
- Vu l'augmentation générale du prix du foncier
- Vu la nécessité d'atteindre un équilibre financier du budget dédié

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le prix de cession du terrain sur la ZA des Plaines à 50 € HT le m² pour les lots 2, 3, 5, 8, 9, 10 et 11, sous réserve de l'avis des domaines qui sera rendu lors de chaque cession.

ZA Bellevue II à Souzy – fixation du prix de cession

Le Conseil communautaire,

- Considérant le démarrage des travaux d'aménagement de l'extension de la ZA Bellevue II suite à l'attribution des marchés de travaux
- Considérant la recherche de l'équilibre financier entre les dépenses connues et les futures recettes
- Considérant les différences en visibilité depuis la voirie pour les parcelles selon la position

À la majorité des membres présents (37 voix pour et 1 voix contre),

APPROUVE le prix de cession du terrain sur la ZA Bellevue II à 55 € HT le m² pour les lots 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9 et 10 et à 58 € HT/m² pour les lots 4 et 5 sous réserve de l'avis des domaines qui sera rendu lors de chaque cession ;

CHARGE Monsieur le Président de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Acquisition parcelles propriété du Département – La Jeangoutière à St Martin en Haut

Le Conseil communautaire,

- Considérant les travaux prochains pour l'implantation d'un pont bascule et quai de déchargement sur le délaissé de voirie le long de la RD 311 au lieudit La Jeangoutière à Saint Martin en Haut
- Considérant la nécessité de régulariser la question du foncier en procédant à un transfert de propriété du Département à la CCMDL concernant ce délaissé de voirie correspondant à 1 747m²
- Considérant que le Département a déjà délibéré pour cette cession à l'euro symbolique

À l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'acquisition au Département d'une parcelle de terrain située le long de la RD 311 sur la Commune de Saint Martin en Haut, correspondant à un délaissé de voirie d'une superficie de 1 747m² pour la somme d'un euro symbolique afin d'y implanter un pont bascule et un quai de déchargement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte authentique.

CCI – convention pour mise à jour des données de comportement d'achats des ménages

Le Conseil communautaire,

- Considérant la réalisation d'enquêtes auprès des ménages de la région lyonnaise de la CCI, en partenariat avec le Département et la CMA
- Considérant que ces enquêtes permettent de connaître les comportements d'achat et de disposer ainsi d'une base d'informations permettant d'appréhender précisément le fonctionnement de l'appareil commercial et de mesurer l'attractivité commerciale d'un territoire
- Considérant que cette base de données favorisera les conseils auprès des entreprises commerciales et artisanales par les chambres consulaires, le conseil auprès des collectivités locales, et les stratégies de revitalisation commerciale et d'aménagement commercial des collectivités

À l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la mise à jour des données de la 11^{ème} enquête consommateurs de la région lyonnaise de la CCI,

APPROUVE le projet de convention fixant les objectifs et les engagements de chacun des partenaires,

APPROUVE une participation financière de la CCMDL pour un montant de 3 750 €, avec une mise à disposition de fiches territoriales synthétiques,

AUTORISE le Monsieur le Président à signer la convention à intervenir.

ZA Croix Chartier à St Denis sur Coise –travaux d'aménagement: avenant n° 2 à passer avec SMTP

Le Conseil communautaire,

- Considérant la réalisation de travaux d'aménagement de la 4^{ème} tranche de la ZA Croix Chartier
- Considérant la demande de la CCMDL à l'entreprise de réaliser une tranchée supplémentaire pour le prolongement du réseau gaz

À l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'avenant n° 2 à intervenir pour le marché 2021-028-01 et ayant pour conséquence une augmentation du coût global des travaux de 257,20 € HT,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir.

TOURISME

Labyland : exonération de loyer 2021

Le Conseil communautaire,

- Vu la demande d'exonération de loyers pour l'année 2021 de la Société Labyland, activité touristique « labyrinthe de maïs » à Haute-Rivoire
- Considérant que cette demande résulte d'une année d'activité 2021 difficile en raison de la crise sanitaire et de la météo qui ont fait chuté le nombre de visiteurs de moitié
- Considérant la volonté de la CCMDL d'aider les entreprises, et en particulier celles du secteur touristique peu représentées sur le territoire

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'exonération des loyers 2021 pour la SARL Labyland représentant 1 320 € HT,
DIT que la taxe foncière 2021 est payée par la CCMDL.

Association Salvae Terrae : approbation du protocole d'accord transactionnel à intervenir

Le Conseil communautaire,

- Considérant l'impact de la crise sanitaire sur le secteur touristique en particulier
- Vu les difficultés financières de l'association Salvae Terrae qui gère un parc d'aventures et de loisirs sur le thème du moyen-âge implanté sur la commune de Haute-Rivoire
- Vu la proposition de Monsieur le Président qu'un protocole d'accord transactionnel soit signé entre la CCMDL, la Commune de Haute-Rivoire et l'association prévoyant :
 - l'exonération par la CCMDL du loyer de novembre 2019 pour un montant de 650 € HT, non payé à ce jour,
 - l'exonération par la CCMDL des loyers du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 représentant ainsi une somme de 3 480 € HT,
 - le renoncement par la CCMDL à récupérer auprès de la société le montant de la TFB pour les années 2020 et 2021 correspondant à un montant total de 716 €,
 - le remboursement de la taxe OM par l'association auprès de la CCMDL ainsi que le remboursement de la taxe d'assainissement auprès de la Commune,
 - la réalisation par l'association du raccordement de deux exutoires se trouvant sur la parcelle louée et le réaménagement de la zone de stockage.

À l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le protocole d'accord transactionnel à intervenir,
AUTORISE Monsieur le Président à le signer.

CULTURE

Ecole de musique « Raconte-moi une chanson » : convention triennale pour subvention

Le Conseil communautaire,

- Considérant la vocation de l'école de musique « Raconte-Moi-Une-Chanson » d'assurer l'accessibilité à un enseignement de la musique et du chant pour tous les habitants des Monts du Lyonnais
- Considérant la nécessité de conventionner avec cette école de musique partie prenante dans le réseau des autres écoles de musique du territoire

A la majorité des membres présents (37 pour et 1 abstention),

APPROUVE la convention partenariale pluriannuelle 2022-2024 d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'école de musique Raconte-Moi une chanson,
DIT qu'une subvention de 10 000 € par an sera versée par la CCMDL au profit de l'école de musique Raconte-Moi une chanson.

AGRICULTURE - FORET

Espace Naturel Sensible (ENS) du Bozançon : convention tripartite de mission de police de l'environnement avec l'Office National des Forêts (ONF)

Le Conseil communautaire,

- Considérant le soutien financier depuis 2021 de la CCMDL pour la mise en place du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la vallée du Bozançon porté par la COPAMO,
- Considérant que ce plan de gestion prévoit chaque année une mission de surveillance à l'Office National des Forêts (ONF),

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de convention pour la convention de mission de surveillance demandée à l'Office National des Forêts,

DIT que cette dépense s'élevant à 432 € est inscrite au budget,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

FINANCES

Mise en conformité de l'actif en Perception

Le Conseil communautaire,

- Considérant la nécessité de mettre en conformité notre actif à la Perception
- Considérant que ces écritures de régularisation n'ont pas d'incidence sur les résultats de la collectivité et sont non budgétaires

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le passage des écritures non budgétaires, précisées ci-dessous, n'ayant aucune incidence sur les résultats de la collectivité :

- débit compte 4582 opérations sous mandat-recettes pour 7 134,61 €
- crédit compte 4581 opérations sous mandat-dépenses pour 7 134,61 €
- débit compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés pour 1 841 514,67 €
- crédit compte 4581 opérations sous mandat-dépenses pour 1 841 514,67 €

QUESTIONS DIVERSES

Les membres du Conseil échangent :

- Suite à une question de Michel RAMPON, Geneviève GOUTAGNY précise qu'à partir de septembre 2022, la perception de St Symphorien sur Coise sera intégrée dans le pool de Givors. Les agents continueront à occuper les locaux actuels mais ne seront pas dédiés aux budgets de nos communes. Un conseiller auprès des collectivités devrait être nommé. Madame THOLLY ne sera plus notre Perceptrice, à priori en septembre 2022.
- Didier BLANCHARD remercie pour les travaux d'assainissement réalisés sur sa commune par la CCMDL (chantier EP et EU).
- Marie-Luce ARNOUX interroge sur l'accueil de personnes ukrainiennes, et s'étonne de ne pas avoir de nouvelles de la Préfecture. Elle ajoute avoir été contactée par une association au sujet de l'accueil de familles ukrainiennes.

La séance est levée à 21h50.

Le Président
Régis CHAMBE

